

j'aime

MA **VILLE**

j'agis

**JE DEVIENS
CONSEILLER CITOYEN**

Infos et bulletin d'inscription
www.bourgenbresse.fr

**CONSEIL
CITOYEN**
BOURG-EN-BRESSE



www.bourgenbresse.fr

En devenant *conseiller citoyen*



Je m'informe

J'assiste aux rendez-vous citoyens.

Trois rendez-vous par an pour connaître les projets sur le quartier et la ville, des échanges directs avec les élus, des temps de formation pour mieux comprendre le fonctionnement de la Ville.



Je contribue

Je participe à un atelier thématique.

Réflexion commune sur un thème proposé par la Ville (végétalisation, aménagement de proximité...) via des visites de terrain, des diagnostics, des chantiers participatifs... Je fais remonter les questions de proximité.



J'agis

Je fais vivre mon conseil citoyen.

Organisation du conseil citoyen (préparation des rendez-vous citoyens) et de ses actions (animations, sensibilisations...) en tissant du lien avec les habitants et les acteurs de mon quartier.

Je vis
une expérience collective
dans mon quartier en choisissant
le mode d'engagement
qui me correspond.



Marché aux bonnes astuces

Opération ville propre

Vous avez jusqu'au
10 juin 2021
pour vous inscrire

Inscriptions ouvertes à tous les Burgiens et à toutes les Burgiennes à partir de 16 ans

Mise en place dans chaque secteur fin juin/début juillet.
Le format de la rencontre sera imaginé en fonction du contexte sanitaire.



10 ans des conseils citoyens

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Vous êtes : une femme un homme

Année de naissance :

Mail :

@

Adresse :

.....01000 Bourg-en-Bresse

Téléphone :

Vous vous inscrivez :

- à titre personnel en tant qu'habitant
 en tant que représentant d'une association
(précisez.....)
 en tant qu'acteur économique
(précisez.....)

Signature

**Bulletin d'inscription à retourner
jusqu'au 10 juin 2021**

> **Par mail :** democratielocale@bourgenbresse.fr

> **Par courrier :** service Démocratie locale
Ville de Bourg-en-Bresse, place de l'Hôtel-de-Ville,
BP 9419, 01012 Bourg-en-Bresse Cedex

> **En ligne :** www.bourgenbresse.fr

> **Par dépôt dans les points d'accueil Mairie** (Hôtel de Ville,
maison de quartier des Vennes, pôle d'animation Amédée-
Mercier)

Loi n°78,17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : les informations contenues dans les pièces ci-dessus énumérées peuvent être traitées au moyen de l'informatique. Vous pouvez exercer votre droit d'accès à ces informations et demander leur correction si elles sont inexactes.

